



COMMUNE  
DE  
**DEMI-QUARTIER**  
N° D 2024 - 06  
HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 074-217400993-20240318-D2024\_06-AI



**DECISION DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER,**

Vu les articles 28 et 40 du Code des marchés publics ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de DEMI-QUARTIER n° 2020-43 du 16 juin 2020 modifiée, portant délégation de pouvoirs dudit Conseil Municipal au Maire, concernant notamment la passation des marchés à procédure adaptée ;

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 25 janvier 2024 relative au renouvellement de l'adduction et d'une canalisation d'eau potable entre le réservoir du Cropt et les Choseaux à Demi-Quartier ;

Considérant que deux offres ont été reçues dans les délais ;

Considérant que l'offre de l'entreprise Mont-Blanc Matériaux de Demi-Quartier est économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** de signer un marché de travaux avec l'entreprise Mont-Blanc Matériaux 152, route de Sallanches à Demi-Quartier, pour les travaux de renouvellement de l'adduction et d'une canalisation d'eau potable, entre le réservoir du Cropt et la route des Choseaux.

**Article 2 :** Le montant du marché est de 131 000 € HT, soit 157 200 € TTC (cent cinquante sept mille deux cent euros ttc).

**Article 3 :** Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 18 mars 2024



**Le Maire,**

**Stéphane ALLARD.**

Certifié exécutoire.

Publié le 18 MARS 2026

Télétransmis à Monsieur le Sous-Préfet le 18 MARS 2026